



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT

## DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**N° DE L'ACTE** : DEC2024-09-18-51 en date du 18 septembre 2024

**SERVICE** : Services Techniques

**OBJET** : REHABILITATION DU BATIMENT LOUISE MICHEL  
LOT 04 MENUISERIES INTERIEURES  
AVENANT N°4 AU MARCHÉ 2023-05  
SAS PERRIN

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire de la Commune de SELONCOURT,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22, modifié par la loi du 23 novembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20200609-4, réuni le 09 JUIN 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation (alinéa 3), de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, alinéa 4,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20230613-2 réuni le 13 JUIN 2023, par laquelle le Conseil Municipal approuve la réalisation du projet et son nouveau plan de financement présentés à 1 006 000.00 € H.T.
- Vu la décision DEC20230614-11 d'attribuer le marché 2023-05 à l'entreprise PERRIN pour un montant de 37 014.81 € H.T. soit 44 417.77 € T.T.C.
- Vu la décision DEC20240703-35 de signer l'avenant n°1 au marché 2023-05 avec l'entreprise PERRIN pour un montant de 3 200.00 € H.T. soit 3 840.00 € T.T.C.
- Vu la décision DEC20240809-44 de signer l'avenant n°2 au marché 2023-05 avec l'entreprise PERRIN pour un montant de 395.90 € H.T. soit 475.08 € T.T.C.
- Vu la décision DEC20240917-50 de signer l'avenant n°3 au marché 2023-05 avec l'entreprise PERRIN pour un montant de 3 500.00 € H.T. soit 4 200.00 € T.T.C.

### CONSIDERANT

- Une moins-value sur les blocs-portes et tablettes

### DECIDONS

**Article 1** : Un avenant n°4 est signé avec la PERRIN SAS pour un montant de – 3 797.74 € H.T. soit – 4 557.29 € T.T.C. portant le marché à 40 312.97 € H.T. soit 48 375.56 € T.T.C.

**Article 2** : Conformément à l'article L.2122.-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal. Transmission sera faite à Madame la Sous-Préfète par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 18/09/2024

Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER

